

## Quand Jaurès prend la parole

Jean Jaurès est surtout connu pour son art oratoire. L'éloquence de cet homme politique reste hors du commun. Comment s'y prenait-il, comment préparait-il ses discours, a-t-il reçu une formation en ce domaine ? Comment ses adversaires ont-ils procédé pour faire taire cette voix ?

Quand, le 25 novembre 2005, le Collectif des déboulonneurs se lance à Paris dans l'action directe non-violente, en barbouillant, à visage découvert, plusieurs panneaux publicitaires, boulevard Montmartre — à quelques encablures du Café du Croissant, rue Montmartre, là même où Jaurès fut assassiné en 1914 —, personne ne fait écho de l'art oratoire de Jean Jaurès. Des analogies ne manquent pourtant pas. Jaurès est surtout connu pour sa capacité à captiver l'attention des députés lors de ses prises de parole à la Chambre, mais ce tribun a aussi parcouru toute la France, s'exprimant aussi bien lors de réunions publiques que lors de manifestations en plein air.

À Paris, ce 25 novembre 2005, des activistes non-violents inscrivent à la bombe de peinture des graffitis « Pub = matraquage », « Pub = pollution visuelle »..., sur des panneaux publicitaires, comme ensuite en chaque fin de mois, maintenant dans de plus en plus de villes, pour exiger un changement de la loi de 1979, laquelle permet que l'espace public soit de plus en plus sali par une invasion publicitaire vantant une société de consommation effrénée. Et là, un phénomène préparé à l'avance se produit. Un tabouret sert à plusieurs activistes. Ils montent dessus à tour de rôle et s'adressent à forte voix à la bonne centaine de passants, puis même à la police quand celle-ci arrive. La parole vient expliquer aux passants ce qui se passe sous leurs yeux : une action de dégradation volontaire, une action non-violente de désobéissance civile dont les auteurs se portent responsables devant la police et la Justice <sup>1</sup>.

François VAILLANT \*



\*Philosophe. Auteur notamment de *La non-violence. Essai de morale fondamentale*, Paris, Le Cerf, 1990.

1) Voir l'article « Le Collectif des déboulonneurs s'engage en non-violence », dans le n° 138 d'ANV.

## Du côté des antipublicitaires

**L**e premier procès de deux membres du Collectif des déboulonneurs a eu lieu à Montpellier le 29 juin, ce qui a valu de nombreux articles dans la presse régionale et nationale, mais aussi des comptes rendus sur France-Info et Europe 1, où partout il a été bien évoqué la lutte contre l'invasion publicitaire que les déboulonneurs mènent de manière non-violente à Paris, Rouen, Montpellier, Lyon, Le Mans, Anduze, Lille (voir sur le site [www.deboulonneurs.com](http://www.deboulonneurs.com)). De nouveaux groupes se préparent actuellement à entrer en action chaque mois dans de nouvelles villes.

Les deux prévenus de Montpellier ont été condamnés à une **amende avec sursis de 200 euros** pour avoir barbouillé le 25 février un panneau JCDecaux, à la bombe de peinture, à visage découvert, devant de nombreux passants et journalistes, dont FR3. Cela signifie que Jean-François Lenoir et Geoffroy Maguet s'en sortent bien. Ce qui n'empêche pas le Collectif des déboulonneurs de Montpellier de continuer à barbouiller régulièrement des panneaux publicitaires, grâce à d'autres barbouilleurs entraînés à l'action non-violente.

Ce procès a constitué un événement à Montpellier. À cette occasion, une journée d'étude sur la désobéissance civile a réuni un beau monde, notamment avec François Roux et Alain Refalo, et diverses autres manifestations de soutien ont eu lieu, en partie grâce à l'engagement de plusieurs membres du Man-Montpellier (Mouvement pour une alternative non-violente).

Lors du procès, trois témoins de poids ont témoigné : Paul Ariès, François Jourde et Maurice Pergnier. L'avocat, François Roux, a livré une plaidoirie qui restera dans les annales du combat antipublicitaire. Il avait entre les mains le numéro 138 d'ANV, « Remettre la publicité à



sa place », ce qui lui a permis de lire la citation de Patrick Le Lay (PDG de TF1) sur les « cerveaux disponibles », avant d'offrir aimablement ce numéro au procureur de la République !

Un appel à don a été lancé pour aider les deux inculpés à couvrir leurs frais de justice, 2 800 euros au total. Ils cherchent encore 1 200 euros pour tout rembourser.

Le trimestre à plusieurs voix

Merci d'envoyer votre soutien financier (même modeste) à : Collectif des déboulonneurs, 24, rue Louis-Blanc, 75010. Chèque à l'ordre de : Collectif des déboulonneurs. Indiquer « Montpellier » au dos de votre chèque.

**DERNIÈRE MINUTE** : François Vaillant, du Collectif des déboulonneurs de Rouen, a été convoqué au milieu de l'été par le délégué du procureur de la République, qui lui a appris que l'afficheur JCDecaux lui réclamait 166 euros pour avoir, le 28 janvier, bombé « Pub = pollution visuelle » sur un de ses panneaux.

Le barbouilleur s'est engagé à ne pas payer cette amende, spécifiant d'une part que son action antipublicitaire « relève d'un acte politique non-violent de désobéissance civile » et d'autre part qu'il souhaitait s'expliquer devant la justice pour chacune des dégradations volontaires de panneaux publicitaires qu'il commet chaque mois depuis novembre 2005, accompagné d'un groupe de jeunes joyeusement non-violents. Y aura-t-il bientôt à Rouen un autre procès d'un membre du Collectif des déboulonneurs ? ■